

La Validation des Acquis de l'Expérience peut se réaliser dans le cadre d'un Congé de Validation des Acquis de l'Expérience.

Le salarié qui réalise sa Validation des Acquis de l'Expérience dans le cadre d'un congé pour Validation des Acquis de l'Expérience peut déposer une demande de prise en charge financière auprès d'un OPCACIF (Liste des OPACIF au verso).

### **Le dispositif de congé VAE**

Le congé VAE a été mis en place pour permettre notamment aux salariés désirant faire valider leur expérience d'être accompagné dans la procédure de préparation de cette validation sur temps ou en dehors du temps de travail. Si le processus de validation est réalisé hors temps de travail, l'employeur n'est pas nécessairement informé de la démarche.

Le droit au Congé de Validation des Acquis de l'Expérience s'applique dans toutes les entreprises, sans condition d'effectif. Ce congé est ouvert à tout salarié en CDI sans conditions d'ancienneté, une fois par an. Pour les salariés en CDD, il faut justifier de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié quelle qu'ait été la nature de vos contrats successifs, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois minimum, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois, dans une ou plusieurs entreprises.

Le salarié qui souhaite demander un congé pour une Validation des Acquis de l'Expérience doit justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine du diplôme ou du titre visé.

Ces 3 années d'expérience se justifient à partir d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, exercée en continu ou non, à temps plein ou à temps partiel, en rapport avec la certification visée.

### **Demande de financement au Fongecif Aquitaine**

Cette demande doit impérativement parvenir 45 jours minimum avant la date prévue du début du Congé de Validation des Acquis de l'Expérience. Suite à votre dépôt, vous recevrez un courrier accusant réception de votre demande.

Votre dossier est étudié par la Commission Paritaire Examen, qui statue tous les mois. Elle est composée de façon égale de représentants de salariés et d'employeurs. La date de passage en commission est fonction de la date de démarrage du Congé de Validation des Acquis de l'Expérience.

Les frais de validation sont versés directement aux prestataires d'accompagnement et/ou certificateurs sur présentation d'une facture et des états de présence dûment complétés.

FONGECIF Aquitaine N°AZUR : 0810.000.851

**Service Compétence Expérience Validation** Technopôle Hélicar - 2 avenue du Président Angot 64 Pau  
**Hélène lacarrère** helene.lacarrere@cnam.fr tel 05.59.84.79.70

**ORGANISMES PARITAIRES COLLECTEURS AGREES  
AU TITRE DU CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION**

SECTEUR D'ACTIVITE	ORGANISME	COORDONNEES
<b>Interprofessionnel</b>	<b>FONGECIF</b> www.fongecif-aquitaine.com	FONGECIF Aquitaine - Les Bureaux du Lac II - Immeuble "M" - Rue Robert Caumont - 33049 Bordeaux cedex - ☎ : 05 56 69 35 50
<b>Agriculture</b> (exploitations et entreprises agricoles)	<b>FAFSEA</b> <a href="http://www.fafsea.com">www.fafsea.com</a>	Bureau du Lac - Bât 6 - 8 Av de Chavailles 33525 Bruges cedex ☎ : 05 56 11 93 93
<b>Agriculture</b> (coopératives agricoles)	<b>OPCA2</b> www.opca2.com	6 parvis des Chartrons - 33075 Bordeaux cedex ☎ : 05 57 85 40 00
<b>Audiovisuel</b>	<b>AUVICOM</b> www.auvicom.info	12-14 rue de l'église - 75015 Paris ☎ : 01 44 37 90 30
Audiovisuel, spectacles, loisirs, publicité	<b>AFDAS</b> www.afdas.com	6, cours de Tournon - 33000 Bordeaux ☎ : 05.56.48.91.80 Fax : 05.56.48.91.81
<b>Chambres de métiers</b> (personnel des)	<b>FAF du personnel de Chambres de métiers</b>	12 Av Marceau - 75008 Paris ☎ : 01 44 43 10 60
<b>Economie sociale</b>	<b>UNIFORMATION</b> www.uniformation.fr	61. rue Minvielle - 33001 BORDEAUX Cedex ☎ : 0 820 205 206 Fax : 05 56 44 43 47
<b>Habitat social, aménagement urbanisme</b>	<b>HABITAT FORMATION</b> www.habitat-formation.fr	15, rue des Sablons BP 2122 - 75771 Paris Cedex 16 ☎ : 01 53 65 77 77
<b>Presse écrite</b>	<b>MEDIAFOR</b> www.mediafor.org	8 rue du Sentier - 75002 Paris - ☎ : 01 55 34 99 71
<b>Sanitaire et social</b>	<b>UNIFAF</b> www.unifaf.fr	22 rue Ferrère - 33000 Bordeaux ☎ : 05 56 00 85 10 - Fax. 05.56.79.03.71
<b>Sécurité sociale</b> (personnel des organismes de)	<b>FAF Sécurité sociale</b> www.faf-securite-sociale.fr	CRAM - 80 Av de la Jallère 33053 Bordeaux cedex - ☎ : 05 56 11 64 00 - <a href="mailto:aquitaine@faf-securite-sociale.fr">aquitaine@faf-securite-sociale.fr</a>
<b>Syndicat CGT</b> (personnel du)	<b>CCFP</b>	263 rue de Paris - Case 411 - 93514 Montreuil cedex ☎ : 01 48 18 84 15
<b>Travail temporaire</b>	<b>FAF-TT</b> www.faftt.fr	14 rue Riquet - BP 40 - 75940 Paris cedex 19 ☎ : 01 53 35 70 00
<b>Banque de France, Crédit Foncier de France et Comptoir des Entrepreneurs</b>	<b>AGECIF 63</b> www.c-i-f.com	27 bd des Italiens 75002 Paris ☎ : 01 47 42 66 11
<b>Crédit agricole et mutualité agricole</b>	<b>AGECIF-CAMA</b> www.c-i-f.com	50 rue de la Boétie - 75008 Paris ☎ : 01 49 53 44 00
<b>Industries électrique et gazières</b> (EDF-GDF)	<b>AGECIF-IEG</b>	1 rue de Stockholm - 75008 Paris ☎ : 01 44 69 97 10
<b>RATP</b> (personnel de la)	<b>AGECIF-RATP</b>	19 place Lachambeaudie - 75012 Paris ☎ : 01 49 28 19 00
<b>SNCF</b> (personnel de la)	<b>AGECIF-SNCF</b>	76 boulevard de Magenta - 75010 Paris ☎ : 01 55 26 96 20